

Numéro de cellule Excel	Déclaration de la liste de contrôle Niveau 1	Explication sommaire	Exemple de déclaration de risque Niveau 2
Impacts sur les ressources			
A5	Les activités du programme sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les ressources (eau potable ou eau pour les intrants agricoles, nourriture, sol, carburant, médicaments, matériaux de construction, coquillages, corail, chaux).	Ces activités comprennent celles qui nécessitent l'utilisation de ressources locales conduisant à leur épuisement ou à leur contamination, par exemple la contamination due à l'utilisation de produits chimiques dans le cadre des activités du projet.	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation d'intrants chimiques dans le cadre de la mise en œuvre de projets agricoles peut contaminer le sol et l'eau
A6	Les activités du programme sont susceptibles d'accroître la demande en ressources locales, par exemple les systèmes d'approvisionnement en eau	Comme dans le cas précédent, ces activités nécessiteraient une utilisation accrue des ressources locales, ce qui pourrait à terme conduire à leur épuisement. Par exemple, un projet WASH qui installe des trous de forage doit être conscient de l'impact qu'il aura sur la demande globale en eau.	<ul style="list-style-type: none"> - L'extraction d'eau souterraine à partir de forages sans modélisation adéquate pour un projet d'eau potable peut épuiser l'aquifère, créant ainsi une insécurité hydrique supplémentaire pour la communauté.
A7	Les activités du programme sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les communautés indigènes et traditionnelles par exemple en limitant l'accès traditionnel ou coutumier aux ressources naturelles et leur utilisation	Les ressources naturelles, y compris les terres, les rivières et les forêts, peuvent avoir une signification culturelle ou spirituelle pour les communautés indigènes et traditionnelles. Il est important de veiller à ce que les projets n'aient pas d'impact négatif sur ces sites ou sur l'accès des personnes à ces sites.	<ul style="list-style-type: none"> - La reconstruction de logements sur certains sites après un tremblement de terre peut perturber les coutumes, les pratiques spirituelles et les relations des populations locales avec leurs terres traditionnelles.

Fiche de soutien de l'outil de gestion environnementale - Orientations supplémentaires pour les niveaux 1 et 2

A8	Les activités du programme sont susceptibles d'avoir des effets négatifs pour les utilisateurs des ressources en aval, notamment les eaux de surface et les eaux souterraines	Les activités de programme qui nécessiteraient une utilisation importante d'une ressource peuvent affecter les utilisateurs « en aval » de la source. Par exemple, un projet d'agriculture intensive qui prélève des eaux souterraines à des niveaux élevés peut réduire la disponibilité de l'eau pour d'autres utilisateurs dans le bassin hydrographique.	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation excessive et non réglementée de l'eau pour l'irrigation prélève les eaux souterraines à des débits élevés, laissant les agriculteurs en aval dans l'incapacité d'irriguer leurs cultures (il s'agit d'un risque important à prendre en compte dans les projets qui encouragent la production de cultures de rente).
A9	Les activités du programme sont susceptibles d'avoir des effets négatifs sur les établissements humains en aval ou voisins	Remarque similaire à la précédente, mais l'accent est mis ici sur un impact plus large sur les localités voisines , et pas seulement en termes d'utilisation de la ressource. Par exemple, les eaux usées non traitées résultant d'un projet WASH sont déversées dans un cours d'eau voisin.	<ul style="list-style-type: none"> - Les eaux usées non traitées de notre intervention WASH se déverseront dans un cours d'eau voisin utilisé comme source d'eau potable par les communautés voisines, ce qui pourrait poser un problème de santé publique.
A10	Les activités du programme sont susceptibles de comporter une extraction de matériaux dans leurs ressources naturelles	Il est important de veiller à ce que l'approvisionnement en matériaux n'entraîne pas de dommages environnementaux, par exemple l'abattage d'arbres pour la reconstruction de logements peut aggraver la déforestation.	<ul style="list-style-type: none"> - Les interventions de reconstruction d'abris peuvent accroître la demande de bois, ce qui pourrait aggraver la déforestation dans la région ; cela pourrait entraîner l'érosion des sols et la réduction du taux de recharge des sources voisines.
A11	Les activités du programme sont susceptibles de nécessiter des baux d'utilisation des terres ou de l'eau ou des changements de régime foncier	Le régime foncier est défini par la FAO comme « la relation, qu'elle soit définie légalement ou par la coutume, entre les personnes, en tant qu'individus ou groupes, relativement à la terre » (FAO, 2002). La même définition s'applique à la propriété de l'eau. Si une activité du programme nécessite un changement de régime foncier ou d'utilisation de la terre ou de l'eau, cela peut entraîner un conflit et une vulnérabilité accrue. Tenir compte des	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités du programme nécessitent l'extraction de l'eau d'une rivière, qui fait l'objet de nombreuses revendications concurrentes de la part de différents utilisateurs et secteurs (pêche, agriculture riveraine, production d'énergie hydroélectrique, etc.) Cela peut créer/aggraver un conflit entre ces utilisateurs.

Fiche de soutien de l'outil de gestion environnementale - Orientations supplémentaires pour les niveaux 1 et 2

		utilisations antérieures du terrain et de toute modification de l'accès à la communauté résultant du projet. Par exemple : le chef de la communauté met un terrain à disposition pour une parcelle de démonstration. À quoi servait ce terrain auparavant ? Quel utilisateur antérieur de la terre pourrait être déplacé par cette activité ?	
A12	Les activités du programme sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les zones forestières ou autres couvertures végétales locales, les zones humides, les récifs coralliens ou autres zones naturelles dans la zone du programme et/ou dans les zones situées en amont et en aval ou dans les zones voisines	Les dommages causés à ces ressources naturelles et à ces écosystèmes ont un impact dévastateur sur la capacité des communautés à subvenir à leurs besoins. Cela peut les conduire à recourir à des stratégies de survie non durables et plus dommageables pour l'environnement	- La pêche non réglementée affecte les récifs coralliens et détruit l'habitat des poissons, ce qui compromet la capacité future de pêche dans la région
A13	Les activités du programme sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur des espèces animales, des habitats ou des écosystèmes dans la région (sur terre ou dans l'eau)	Tenir compte des effets imprévus que le projet pourrait avoir sur les espèces animales. Par exemple, la construction d'un barrage sur une rivière peut détruire l'habitat naturel de différentes espèces.	- Un lac est cité pour l'irrigation liée à un projet. Cela peut réduire les niveaux d'eau, affectant les populations de poissons et les communautés qui en dépendent pour leur alimentation et leurs moyens de subsistance.
A14	<i>IMPACTS CULTURELS ET DÉPLACEMENTS</i>		

Fiche de soutien de l'outil de gestion environnementale - Orientations supplémentaires pour les niveaux 1 et 2

A15	Les activités du programme sont susceptibles d'amener des ouvriers de construction ou d'autres personnes à s'installer dans la région ou à y avoir accès	Les activités du projet peuvent entraîner un afflux de personnes dans une zone (par exemple, des travailleurs construisant des abris temporaires). Cela peut constituer un problème de protection. Réfléchir à la manière dont vous gérerez en toute sécurité le flux de personnes extérieures dans la région et assurez la protection des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> - Les travailleurs de la construction passeront des mois dans la zone du projet pour achever la réhabilitation des logements, ce qui peut créer des problèmes de protection supplémentaires.
A16	Les activités du programme sont susceptibles de nécessiter le déplacement des résidents.	Il peut s'avérer nécessaire de déplacer les communautés hors de leur zone de résidence en raison d'un risque (par exemple, dans un abri temporaire à la suite d'une alerte à l'ouragan), mais cela doit être bien planifié, coordonné avec les autorités locales et prendre en compte les préférences de la communauté.	<ul style="list-style-type: none"> - La communauté craint que les dispositions prises pour leur réinstallation temporaire n'entraînent des conflits internes, un manque de coopération et un refus de quitter le site à haut risque.
A17	Les activités du programme sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur des zones culturellement ou archéologiquement sensibles, importantes pour la communauté locale ou d'autres parties prenantes	Les activités du programme peuvent, par inadvertance, avoir un impact négatif sur le patrimoine culturel ou les zones d'importance spirituelle ou historique telles que les cimetières, les ruines ou les terres sacrées.	<ul style="list-style-type: none"> - L'introduction de semences hybrides provenant de l'extérieur de la région peut entraîner la disparition de variétés de semences traditionnelles, ce qui constitue une perte culturelle et patrimoniale massive.
A18	<i>IMPACTS BIOPHYSIQUES</i>		
A19	Les activités du programme sont susceptibles de concerner des zones de construction situées dans des écosystèmes sensibles ou des terrains en pente.	Veiller à ce que les activités du projet n'augmentent pas l'exposition aux risques	<ul style="list-style-type: none"> - Après un glissement de terrain, les communautés vivant sur des terrains en pente ont demandé que la reconstruction de leurs maisons se fasse sur les sites existants, mais cela risque de les exposer encore plus aux dangers.

Fiche de soutien de l'outil de gestion environnementale - Orientations supplémentaires pour les niveaux 1 et 2

<p>A20</p>	<p>Les activités du programme sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur des zones côtières, des zones humides ou des marécages, directement ou par des effets « en aval ».</p>	<p>Dans le but d'améliorer les moyens de subsistance ou l'accès à une communauté, les activités peuvent avoir un impact négatif sur les voies d'eau ou les habitats qu'elles abritent, ce qui soumet les communautés vulnérables à des contraintes supplémentaires, aujourd'hui et à l'avenir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La coupe des mangroves pour établir des quais pour les pêcheurs peut améliorer l'accès aux voies navigables, mais laissera les communautés plus exposées aux tempêtes et aux ondes de tempête.
<p>A21</p>	<p>Les activités du programme sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur la stabilité des pentes ou des sols ou impliquent des machines lourdes.</p>	<p>Des pratiques telles que le défrichage/déboisement, la modification des pentes et la construction à flanc de colline peuvent avoir un impact négatif sur la stabilité des pentes ou des sols. Ces activités ont un impact sur l'hydrologie, la géomorphologie et d'autres caractéristiques de la pente, ce qui la rend moins stable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les plans d'un camp de personnes déplacées exigent le compactage des terres, ce qui les rend plus sujettes aux glissements de terrain et peut mettre des vies en danger.
<p>A22</p>	<p>Les activités du programme sont susceptibles de modifier négativement le paysage actuel (par exemple, en enlevant des roches ou de la terre, en déversant des déchets ou en enlevant du bois).</p>	<p>Les activités de construction à flanc de colline, les barrages, les réservoirs et le drainage impliquent normalement le déplacement de grandes quantités de roches et de régolithe (roches et poussières non consolidées qui reposent sur une couche de roche mère) De même, le déboisement des pentes peut modifier la surface naturelle du sol. Ces changements topographiques influencent le système de résistance de la pente et peuvent déclencher des glissements de terrain.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet nécessite le déplacement du lit d'une rivière, y compris l'enlèvement de roches et de grandes quantités de terre, ce qui pourrait entraver et modifier l'écoulement de l'eau.

Fiche de soutien de l'outil de gestion environnementale - Orientations supplémentaires pour les niveaux 1 et 2

A23	Les activités du programme sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les schémas saisonniers des mouvements du sable (par exemple la déstabilisation des dunes de sable, le sable des rivières) dans la région et pourraient entraîner une érosion des sols.	Il est essentiel de veiller à ce que la planification du projet tienne compte de toutes les saisons afin d'éviter les variations des conditions naturelles tout au long de l'année, non seulement en ce qui concerne les conditions météorologiques, mais aussi les conditions du sol.	<ul style="list-style-type: none"> - La sélection inappropriée d'un site pour un projet d'abri n'a pas pris en compte la saison des pluies et ses effets sur le site, qui est sujet aux inondations, exposant ainsi davantage les communautés aux risques.
A24	Les activités du programme sont susceptibles de construire les structures proposées à moins de 50 mètres d'un rivage (par exemple, un lac, une rivière ou la mer).	Il est essentiel de veiller à ce qu'une distance adéquate soit respectée en ce qui concerne les chantiers de construction. 50 mètres est une norme courante, mais les réglementations locales peuvent fournir de meilleures informations en fonction des conditions sur le terrain.	<ul style="list-style-type: none"> - La construction d'abris et la mise en place de canaux d'irrigation auront lieu dans une zone soumise à des marées saisonnières, ce qui pourrait créer un risque d'inondation.
A25	<i>QUALITÉ DES SOLS, DE L'EAU ET DE L'AIR</i>		
A26	Les activités du programme sont susceptibles de nécessiter l'utilisation de pesticides, d'engrais ou d'autres produits chimiques potentiellement dangereux.	Les pesticides, les engrais et autres produits chimiques dangereux peuvent se retrouver dans l'environnement (sol/eau/alimentation), entraînant une contamination et des problèmes de santé publique.	<ul style="list-style-type: none"> - La distribution d'engrais chimiques aux agriculteurs peut contaminer les sols, ce qui peut entraîner de graves problèmes de santé publique et compromettre la capacité future de la communauté à produire des denrées alimentaires.
A27	Les activités du programme sont susceptibles d'impliquer le rejet de nutriments ou d'autres effluent (herbicides/pesticides, matières fécales humaines/animales, eaux grises et noires) dans des étendues d'eau.	Comme dans le cas précédent, cette déclaration fait spécifiquement référence aux rejets dans les masses d'eau. Par exemple, la contamination de l'eau par l'évacuation des eaux usées.	<ul style="list-style-type: none"> - Les stations de lavage des mains déversent les résidus de savon dans les cours d'eau avoisinants, ce qui peut entraîner une contamination.

Fiche de soutien de l'outil de gestion environnementale - Orientations supplémentaires pour les niveaux 1 et 2

A28	Les activités du programme sont susceptibles de générer des déchets tels que des eaux usées et/ou des déchets solides.	De nombreuses activités du programme génèrent des déchets sous une forme ou une autre. Dans les communautés où la gestion des déchets est un problème, cela peut avoir des conséquences importantes. Par exemple, les emballages en plastique provenant de la distribution de kits humanitaires	<ul style="list-style-type: none"> - La distribution de kits d'urgence NFI peut entraîner une pollution plastique car il n'y a pas de système de gestion des déchets solides dans la région.
A29	Les activités du programme sont susceptibles d'impliquer l'élimination des déchets dans les cours d'eau locaux à proximité et/ou à des endroits où il y a des risques d'infiltration dans les eaux souterraines via le sol.	Si les déchets sont éliminés à proximité de masses d'eau ou si les sites d'élimination ne sont pas correctement fermés, les produits chimiques dangereux, les déchets et la pollution s'infiltreront dans le système d'eau et le pollueront.	<ul style="list-style-type: none"> - Les latrines à fosse qui ne sont pas équipées d'un revêtement efficace peuvent entraîner une contamination fécale des sources d'eau souterraines, qui constituent la seule source d'eau potable pour la communauté.
A30	Les activités du programme sont susceptibles d'impliquer l'utilisation ou l'élimination de produits chimiques toxiques (par exemple, herbicides, goudron, huiles, peintures et autres produits chimiques industriels) dans la zone.	Si les activités du programme nécessitent l'utilisation de produits chimiques toxiques, il faut d'abord examiner s'il existe d'autres options et, si cela est jugé nécessaire, il incombe à l'organisation d'assurer l'élimination/la réutilisation adéquate de ces produits, même si cela doit être sous-traité. Dans ce cas, il faut tenir compte des implications budgétaires	<ul style="list-style-type: none"> - Les débris de construction enlevés à la suite d'un tremblement de terre sont éliminés de manière inappropriée, ce qui entraîne une pollution.
A31	Les activités du programme sont susceptibles d'impliquer le stockage de substances dangereuses (comme de grandes quantités de combustibles) dans la zone.	Le stockage de grandes quantités de carburant pour les activités du projet peut entraîner des risques accrus, notamment des explosions ou des incendies.	<ul style="list-style-type: none"> - En cas de déversement de carburant, le sol, l'eau et les habitats peuvent être contaminés.

Fiche de soutien de l'outil de gestion environnementale - Orientations supplémentaires pour les niveaux 1 et 2

A32	Les activités du programme sont susceptibles d'entraîner un ruissellement d'eau autour des sources ou des forages qui pourrait provoquer une érosion.	Le ruissellement de l'eau peut créer un certain nombre de problèmes liés à l'érosion des sols, aux inondations ou aux zones de reproduction des vecteurs.	<ul style="list-style-type: none"> - La construction de stations de lavage des mains prévue dans le cadre d'une activité WASH peut créer un ruissellement qui pourrait conduire à l'érosion autour des sources.
A33	Les activités du programme sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les réservoirs d'eau souterraine (extraction excessive dans les aquifères) en extrayant continuellement de l'eau des forages, en particulier pendant les périodes de sécheresse ou les années sèches.	<p>Ce problème se pose lorsque l'extraction des eaux souterraines dépasse le taux de recharge naturelle. Il est donc important de comprendre le taux de recharge lors de l'extraction de l'eau.</p> <p>Par exemple, un projet d'agriculture intensive qui prélève des eaux souterraines à des taux élevés aura un impact sur les autres utilisateurs du bassin versant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le forage de puits pour le projet d'eau potable prélève l'eau souterraine à un taux élevé, ce qui empêche les agriculteurs en aval d'irriguer leurs cultures.
A34	Les activités du programme sont susceptibles d'affecter la qualité de l'air pour les personnes, les animaux et les plantes (poussière provenant de l'enlèvement des débris, de la construction...)	Diverses activités peuvent produire de la poussière et de la pollution atmosphérique qui peuvent affecter négativement la qualité de l'air. Par exemple, l'incinération de déchets médicaux, la poussière provenant de travaux de construction intensifs, les émissions de carburant des groupes électrogènes...	<ul style="list-style-type: none"> - La reconstruction lourde dans la zone touchée par le tremblement de terre augmentera la poussière et les débris, ce qui pourrait entraîner des problèmes respiratoires pour les habitants des environs.
A35	Les activités du programme impliquent des machines lourdes qui peuvent poser des problèmes de bruit ou de sécurité.	Les machines lourdes peuvent poser divers problèmes de sécurité, notamment la pollution sonore qui, selon la zone, peut être très gênante (par exemple, une école ou un hôpital à proximité...).	<ul style="list-style-type: none"> - Des tracteurs et d'autres machines lourdes seront utilisés pour remplir un site inondé à l'extérieur de l'école, ce qui risque de perturber les cours et d'exposer les enfants, mettant ainsi leur sécurité en danger.

Fiche de soutien de l'outil de gestion environnementale - Orientations supplémentaires pour les niveaux 1 et 2

A36	L'acquisition de matériaux pour les activités du programme (plastiques, bois, roches, sable...) est susceptible de provoquer un ou plusieurs des effets indiqués ci-dessus en dehors des zones cibles du programme.	L'achat de matériaux pour les activités du projet aura un impact sur l'environnement. Par exemple, les emballages en plastique provenant des distributions humanitaires peuvent se retrouver dans l'environnement d'autres communautés	<ul style="list-style-type: none"> - Un projet de reconstruction d'abris entraîne une augmentation de la demande de bois, ce qui exerce une pression sur les forêts des localités voisines.
A37	Les activités du programme peuvent présenter des risques de contamination des sources d'eau souterraines par l'infiltration d'eaux de surface contaminées..	Ce problème se pose en particulier pour de nombreux projets WASH susceptibles de rejeter des résidus dans l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> - Les eaux noires et grises provenant des activités WASH peuvent polluer les nappes phréatiques et compromettre la qualité de l'eau.
A38	<i>CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ALÉAS NATURELS</i>		
A39	Les activités du programme et/ou les opérations connexes sont susceptibles de d'avoir des conséquences négatives supplémentaires sur l'environnement naturel et augmenter les émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique (à long terme).	Tout ce que nous faisons a une empreinte carbone, directement ou indirectement, par la libération de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, oxyde nitreux, hydrofluorocarbures, perfluorocarbures et hexafluorure de soufre). Nous devrions y réfléchir, notamment en ce qui concerne l'impact de nos activités.	<ul style="list-style-type: none"> - Les générateurs diesel utilisés comme source d'énergie dans les camps de réfugiés entraîneront une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que des coûts élevés.

Fiche de soutien de l'outil de gestion environnementale - Orientations supplémentaires pour les niveaux 1 et 2

<p>A40</p>	<p>Les activités du programme sont situées à proximité de zones sujettes à l'apparition de vecteurs de maladies (par exemple, moustiques, chikungunya, paludisme, dengue, zika, bilharziose, etc.).</p>	<p>L'organisation d'activités dans des zones sujettes aux maladies à transmission vectorielle peut, si elle n'est pas correctement planifiée, augmenter la quantité d'eau stagnante dans la zone, exposant davantage les personnes aux maladies à transmission vectorielle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les stations de lavage des mains dans le cadre d'une intervention COVID peuvent entraîner une stagnation de l'eau autour des robinets. Si l'on n'y remédie pas, l'exposition de la population au paludisme, très répandu dans la région, peut s'en trouver accrue.
<p>A41</p>	<p>Le site du programme proposé est-il situé dans une zone exposée à des risques climatiques ou à d'autres risques naturels ?</p>	<p>De nombreuses communautés que nous desservons peuvent déjà être situées dans des zones à risque. Si la réduction des risques de catastrophes (DRR - Disaster Risk Reduction) n'est pas un objectif du projet, des considérations supplémentaires doivent être prises en compte avant d'entreprendre des activités spécifiques dans la région afin de s'assurer que nous n'exposons pas davantage les communautés à des risques. Par exemple, un site de projet situé à proximité de bâtiments endommagés par un tremblement de terre risque de subir des répliques ou un autre tremblement de terre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construire sur des pentes peut augmenter l'exposition aux glissements de terrain